



ETC

2 services spécialisés en Etudes et Expertises :
Installations thermiques, fluides et prévention de la légionellose
Sécurité contre l'incendie et installations électriques

Rambouillet, le 24/06/2019

Nos réf. : 19.06.25 E -BE100 - PS LA VILLETTE - CR n° 1

Affaire : Parc de stationnement LA VILLETTE
Boulevard de la Villette / Rue de Tanger
Rue de Kabilie / Rue Georges Rebbufa
75019 PARIS

COMPTE-RENDU DE REUNION DE CHANTIER DU 17 JUIN 2019 <i>Travaux de remplacement du système de sécurité incendie</i>	N°1
--	------------

Sauf contestation exprimée par courrier dans un délai de 5 jours ouvrables au Maître d'œuvre, les termes du présent compte-rendu seront considérés comme lus et approuvés par les destinataires.

D'autre part, chaque intervenant prend note des instructions données au cours de la réunion pour effet immédiat sans attendre la réception du compte-rendu écrit.

FONCTION	ENTITE	NOM DU REPRESENTANT			P ¹	D ²
Maitre D'ouvrage	CONSEIL SYNDICAL	Aux bons soins du syndic			X	X
Syndic	GERLOGE	M. AUBRY (Principal de Copropriété)		f.aubry@gerloge.fr	X	X
Maitre D'œuvre	ETC	M. AIT-MOKHTAR Ingénieur d'affaires	06 24 27 10 44	Khaled.ait-mokhtar@giffard-etc.com	X	X
		M. VAST Ingénieur d'affaires	06 34 26 17 28	guillaume.vast@giffard-etc.com	X	X
		Mme DILLET Assistante	01 34 84 79 97	catherine.dillet@giffard-etc.com		X
Bureau de contrôle	VERITAS	M. BOURDERIOUX		laurent.bourderieux@fr.bureau.veritas.com	X	X
Entreprise	MNA ELEC	M. DJEBOURI		rdjebbouri@mna-elec.com	X	X

¹ P : Présence d'une croix = Présent au rendez-vous

² D : Présence d'une croix = Destinataire du procès-verbal

1. PERSONNES PRESENTES

Les personnes présentes lors de la réunion du 17 juin 2019 sont :

- ✓ Monsieur AUBRY (Syndic).
- ✓ Le Conseil Syndical.
- ✓ Monsieur DJEBOURI (Entreprise MNA ELEC).
- ✓ Monsieur BOURDERIOUX (Bureau VERITAS).
- ✓ Monsieur AIT-MOKHTAR (Maître d'œuvre).

2. POINTS EVOQUES A LA REUNION DU 21 JANVIER 2019 (POUR RAPPEL)

- ✓ L'ordre de service a été signé le 21 janvier 2019.
- ✓ Le diagnostic amiante avant travaux a été réalisé par la maîtrise d'ouvrage (ETC demande au syndic de diffuser ce document).
- ✓ ETC a informé la maîtrise d'ouvrage que les travaux de remplacement du système de sécurité incendie ne nécessitent pas de d'assurances « dommage ouvrage », toutefois une déclaration à l'assureur devra être réalisée par précaution.
- ✓ 3 mois de travaux seront nécessaires.
- ✓ L'entreprise MNA ELEC déposera l'installation existante avant travaux.
- ✓ ETC a informé la maîtrise d'ouvrage de se rapprocher de l'exploitant du magasin « La Plateforme du Bâtiment » concernant la séparation du parc de stationnement.
- ✓ ETC a informé la maîtrise d'ouvrage qu'il doit communiquer avant la réception le numéro de téléphone de la télésurveillance à programmer sur le report GSM.
- ✓ Il ne sera pas prévu de locaux pour le personnel de l'entreprise MNA ELEC.

3. POINTS EVOQUES A LA REUNION DU 07 MAI 2019 (POUR RAPPEL)

- ✓ Travaux débutés depuis le 05 avril 2019 (dépose de l'installation existante).
- ✓ MNA ELEC a transmis le dossier d'exécution.
- ✓ ETC a visé et validé le dossier d'exécution.
- ✓ 3 mois de travaux seront nécessaires.
- ✓ Le syndic a remis les accès au parc de stationnement (émetteur) ainsi que le RDC et le local électrique au R-2 (clés).
- ✓ ETC a informé la maîtrise d'ouvrage de se rapprocher de l'exploitant du magasin la plateforme du bâtiment concernant la séparation du parc de stationnement.
- ✓ ETC a demandé à l'entreprise MNA ELEC d'évacuer l'ensemble des déchets stockés à proximité de la rampe d'accès.
- ✓ ETC a constaté que le matériel existant a été déposé.
- ✓ ETC a constaté que les liaisons horizontales ont été réalisées.
- ✓ ETC relancera le bureau de contrôle VERITAS.
- ✓ ETC a informé la maîtrise d'ouvrage qu'il doit communiquer avant la réception le numéro de téléphone de la télésurveillance à programmer sur le report GSM.
- ✓ ETC a informé (relance) la maîtrise d'ouvrage de se rapprocher de l'exploitant du magasin la plateforme du bâtiment concernant la séparation du parc de stationnement.

4. POINTS EVOQUES A LA REUNION DU 17 JUIN 2019

- ✓ Le bureau de contrôle a rendu son rapport initial de contrôle technique le 17 juin 2019 ETC informe la maîtrise d'ouvrage sur la nécessité de désigner un coordonnateur SSI (comme demandé par le bureau de contrôle).
- ✓ ETC fera une proposition de mission de coordination SSI.
- ✓ ETC a constaté que l'avancement des travaux est à 80 %, Il manque la pose de la centrale SSI, du report GSM ainsi que les équipements (DAI, DM et DS).
- ✓ ETC a relancé la maîtrise d'ouvrage qu'il doit communiquer avant la réception le numéro de téléphone de la télésurveillance à programmer sur le report GSM et fournir une puce.
- ✓ MNA ELEC informe que les travaux seront réceptionnables à la fin du mois de juin 2019. Le bureau de contrôle demande à ce que la centrale soit installée le plus bas possible pour faciliter la lecture, ETC demande à l'entreprise MNA ELEC de prévoir un tableau de report d'exploitation si nécessaire.
- ✓ ETC programmera le prochain RDV pour la réalisation des essais.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-